



Sujet	Nombre de pages	Date d'entrée en vigueur
5.2 Mauvais temps causant des retards ou des annulations des autobus scolaires	2	Décembre 2009

Énoncé de politique

STS travaillera en collaboration avec les entreprises d'autobus pour transmettre les retards/annulations en raison du mauvais temps qui touchent toute partie de la zone desservie.

La détérioration des conditions météorologiques pendant la journée peut entraîner la modification de l'horaire du service de transport ou l'annulation du service de transport pendant les heures scolaires. STS travaillera en collaboration avec les entreprises d'autobus et les conseils scolaires s'il devient nécessaire de modifier l'horaire du service de transport ou d'annuler le service de transport concernant toute partie de la zone desservie.

Les retards/annulations des autobus scolaires seront affichés à www.mybigyellowbus.ca ou www.monbusjaune.ca. Les renseignements concernant les retards ou les annulations sont envoyés aux stations de télévision et de radio de la localité, lesquelles peuvent choisir de diffuser les renseignements. Les parents/tuteurs et tutrices doivent connaître leur zone météorologique et savoir comment accéder aux renseignements concernant les retards et les annulations sur le site Web.

Marche à suivre

La présente marche à suivre explique en détail les retards/annulations avant le début du service de transport. Ces décisions sont généralement prises avant 6 h 30.

- STS travaillera en collaboration avec un comité météorologique composé des transporteurs scolaires locaux situés dans des régions géographiques déterminées au préalable.
- STS et le comité météorologique établiront les régions géographiques afin d'éviter les interruptions inutiles pour les élèves lorsque cela est possible. À l'occasion, compte tenu du point de départ de l'itinéraire d'un autobus, un autobus peut être retardé ou annulé même si les conditions météorologiques ailleurs sur le parcours semblent convenables.
- En dernier ressort, les parents/tuteurs et tutrices doivent décider s'il est sécuritaire pour leur enfant de se rendre à l'arrêt d'autobus ou de fréquenter l'école par mauvais temps.

Un retard dure deux heures. Au bout de deux heures, l'un des deux événements suivants se produit :

- Le service de transport commencera, les heures d'embarquement et de débarquement prévues étant corrigées de deux heures. On tient également compte des conditions météorologiques, ces dernières pouvant avoir des répercussions sur la capacité du véhicule de respecter un horaire normal.
- Le service de transport sera annulé. (Après un retard, si le service de transport est annulé, il n'y aura pas de service de transport l'après-midi. Les parents/tuteurs et tutrices devront prendre les mesures nécessaires dans les circonstances.)

Marche à suivre (suite)

La présente marche à suivre explique en détail la coordination des dispositions de transport avant l'heure prévue en raison de la détérioration des conditions météorologiques pendant la journée scolaire, en prenant note que ces décisions sont généralement prises à 11 h 30 au plus tard :

- STS et le comité météorologique (composé des transporteurs scolaires dans les zones géographiques désignées) peuvent décider pendant la journée que le service de l'après-midi commencera plus tôt ou sera annulé si les conditions météorologiques se détériorent.
- Le personnel de STS communiquera avec le membre désigné du conseil scolaire respectif, lequel sera alors responsable des communications appropriées au sein de l'organisme respectif.
- STS travaillera en collaboration avec les entreprises d'autobus et la direction d'école afin de prendre les dispositions nécessaires.
- Dans un tel cas, les dispositions de transport seront prises le plus rapidement possible, en prenant note que, généralement, les élèves du primaire sont retirés avant les élèves du secondaire.
- Lorsque les autobus arrivent à l'école dans une situation de ce genre, ceux-ci ne peuvent attendre plus longtemps que le temps d'embarquement normal (10 minutes).
- S'il est déterminé que le service d'autobus de l'après-midi ne peut être offert à l'heure de fin des classes normale ou avant 18 h au plus tard, alors STS informera le membre désigné du conseil scolaire, lequel avisera la direction d'école, les autres membres appropriés du conseil scolaire et les parents/tuteurs et tutrices que les élèves vont demeurer à l'école pour la nuit, en prenant note que les parents peuvent choisir de prendre leurs propres dispositions de transport.

Responsabilités de STS :

- travailler en collaboration avec l'entreprise ou les entreprises d'autobus et l'école ou les écoles pour s'assurer que les décisions sont prises en temps opportun;
- communiquer avec l'entreprise ou les entreprises d'autobus concernée(s) et examiner les itinéraires partagés pour informer les conseils scolaires partenaires concernés, le cas échéant;
- disposer d'une liste des numéros de téléphone appropriés à utiliser dans des situations d'urgence;
- veiller à ce que les entreprises d'autobus mettent à jour les outils de communication appropriés pour l'obtention de renseignements sur les retards et les annulations.

Responsabilités du conseil scolaire :

- décider si les locaux scolaires seront ouverts ou fermés et s'occuper des communications connexes avec les médias;
- communiquer immédiatement avec STS pour l'informer de la situation, sachant que les décisions doivent être prises avant 6 h, dans la mesure du possible;
- si on annule le service de transport d'une école où tous les élèves sont transportés par autobus, l'école est alors considérée comme étant fermée;
- la direction d'école/la personne désignée doit communiquer avec tous les parents/tuteurs et tutrices pour les informer des changements apportés au service de transport dans le cas d'un renvoi anticipé des élèves en raison du mauvais temps.

Responsabilités des parents/tuteurs et tutrices :

- prendre la décision finale pour ce qui est de déterminer si l'élève se rendra à l'arrêt d'autobus ou en reviendra en cas de mauvais temps;
- connaître la marche à suivre en cas de mauvais temps et savoir où trouver les renseignements concernant les retards /annulations d'autobus;
- s'assurer que les élèves sont vêtus convenablement car il est possible que l'autobus soit retardé en route;
- s'assurer que l'école possède des numéros de téléphone à jour aux fins d'utilisation en cas d'urgence.